

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 13 décembre 2021 à 19 h 30* à l'Hôtel de ville au 26 rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud

Messieurs les conseillers Steeve Desmarais et Jonathan Gamelin

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le conseiller Jean Précourt est absent et l'absence est motivé.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-12-435

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 avec modification à la résolution 2021-11-414 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2021 ;
05. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

07. Réunions et séances par l'application Zoom
08. Nomination d'un maire suppléant
09. Attribution des responsabilités des membres du conseil
10. Adoption et présentation du projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. Dépôt des rapports d'audit du budget 2021 et du PTI 2021 de la Commission municipale
12. Adoption des séances du conseil pour l'année 2022
13. Affectation des surplus accumulés – En date du 31 décembre 2020
14. Nomination gestionnaire du compte de Carte de crédit Desjardins
15. Offre de service de la MRC Nicolet-Yamaska – Soutien informatique
16. Drapeaux de la municipalité - Autorisation d'achat
17. Service d'audit pour l'année 2020 – Autorisation de paiement à la firme Groupe RDL Inc.
18. Assurance municipale – renouvellement de la police d'assurance
19. Renouvellement – Contrat de soutien 2022 d'Infotech
20. Infotech – Autorisation d'achat d'une banque d'heures
21. Autorisation de paiement procureurs de la municipalité – Opinion légale Coop de santé (élection)
22. Autorisation de paiement procureurs de la municipalité – Opinion légale divers dossiers

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

23. Société Protectrice des Animaux de Drummond – Renouvellement du service de contrôle animalier

VOIRIE MUNICIPALE

24. Autorisation de paiement – Lignes Maska pour le rang Haut-de-la-Rivière
25. Autorisation de paiement Ozone Sérigraphie inc. – Vêtements pour les employés voirie
26. Programme carrière et sablière – Travaux 2021 -Route Saint-Louis
27. Ajout au contrat de déneigement Les Entreprises Bergeron 2009 inc. – rue Plamondon

HYGIÈNE DU MILIEU

28. Soutien technique divers projets – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités
29. Affectation réserve stratégique d'économie d'eau potable – somme réservée de 5 000 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

30. Approbation 3^e budget révisé 2021 de l'OMH
31. Approbation 4^e budget révisé 2021 de l'OMH
32. Service de la Croix-Rouge – Autorisation de paiement

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

33. Adoption du premier projet de règlement 225-2021, règlement modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier le plan de zonage et les limites des zones P-09 et H-19 concernant la demande effectuée par la Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville pour le dézonage d'un terrain en zone institutionnelle et fixer une date de consultation publique
34. Autorisation de paiement – service de génie de la Fédération québécoise des municipalités – démolition Hôtel Traversy
35. Versement de la subvention résolution 2021-06-222 à Métro Rouillard et Frères

LOISIRS ET CULTURE

Aucun élément à ce point

-
36. Affaires diverses ;
 37. Documents déposés ;
Période de questions ;
 38. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire du 15 novembre 2021*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-436

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 15 novembre 2021* et d'en autoriser la signature avec modification à la résolution 2021-11-414 concernant le renouvellement d'entente de l'Écocentre d'Odanak.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 23 novembre 2021, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2021-12-437 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 23 novembre 2021 et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 29 novembre 2021, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2021-12-438 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 29 novembre 2021 et d'en autoriser la signature.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 30 novembre 2021 ;

2021-12-439 Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2021.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de décembre

ANNÉE 2021

Liste des comptes

Déboursés directs

1	8423	Aqua Data inc. - Inspections des 55 bornes d'incendie	3 453.85 \$
2	8424	Entreprises M & G Gamelin inc. (Ultramar) - Essence mois d'août 2021	65.70 \$
3	8425	Élévabec inc. - Remplacement de l'ouvre porte de l'ascenseur	3 845.91 \$
4	8426	Excavation des Iles inc. - Enlèvement des Bouées	5 194.09 \$
5	8427	FQM - Planification et soutien technique	3 418.35 \$

6	8427	FQM - Station d'épuration ND	642.87 \$
7	8427	FQM - Réfection Hôtel de ville	459.53 \$
8	8427	FQM - Dossier Hôtel Traversy	1 583.38 \$
9	8428	Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - Travaux de ponceau rang Courchesne	4 599.00 \$
10	8428	Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - Retenue de 30 % pour 2020-2021	10 505.45 \$
11	8429	Les Services EXP inc. - Honoraires professionnels - rang Du Haut-De-La-Rivière	9 516.77 \$
12	8430	Petite-caisse - Poubelles, sel et poivre, danrées, colle, essuie-tout, eau, thé	157.60 \$
13	8431	Groupe 132 inc. - Rapièçage de rues - Tremblay, rang De L'Ile, Courchesne	11 106.59 \$
14	8432	Therrien Couture Jolicoeur - Honoraires juridiques Hôtel Traversy	5 639.36 \$
15	8433	Fusion expert Conseil inc. - Honoraires professionnels des poutres à l'hôtel de ville	2 189.12 \$
16	8434	Génicité - Honoraires professionnels - rang Du Haut-De-La-Rivière	26 484.49 \$
17	8435	Courchesne Joannie - Responsable du soccer	2 797.50 \$
18	8436	GHD Consultants Ltée. - Expertise géotechnique rutpure du talus rang De L'Ile	17 211.76 \$
19	8437	Mécanique CRD - Réparation bancs de parc coin du pont	603.62 \$
20	8438	Durocher Dauphinois Julien, notaires inc. - Honoraires terrain rue Ally bord de l'eau	711.88 \$
21	8439	Les Entreprises BCI - Ponceau en façade des deux terrains de Karl Shooner	3 849.36 \$
22	8440	Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - 1/6 versement déneigement Pville	35 018.14 \$
Sous-total des factures déjà payées			149 054.32 \$

Kilométrage, dépense payé avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de novembre 2021	7.00 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire du mois d'octobre 2021	67.84 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire du mois d'octobre et novembre 2021	100.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			174.84 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois d'octobre 2021	1 363.63 \$
2		Hydro-Québec - Électricité au 15 octobre 2021	4 706.06 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de novembre 2021	7 881.08 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de novembre 2021	3 605.90 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de novembre 2021	3 119.58 \$
6		Sogetel - Service Internet du mois de novembre 2021	18.34 \$
7		Telus - Cellulaires dg et municipalité du mois de novembre 2021	98.79 \$
8		Visa Desjardins - Itunes, Microsoft, colle, Hébergement whc, bonbons, chemises suspendues	301.30 \$
9		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			21 134.92 \$

Fournisseurs 2021

1	8482	Buropro - Photocopies du mois de novembre 2021 - Mouilleur kit	437.50 \$
2	8483	Carrières PCM inc. - Gravier 0 3/4"	445.71 \$
3	8484	Dépanneur Pierreville - Essence camions du mois novembre 2021	348.08 \$
4	8485	Entreprises M & G Gamelin inc. (Ultramar) - Essence & Diesel mois novembre 2021	378.84 \$
5	8486	Emco - Pièces pour compteur d'eau	666.94 \$
6	8487	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutations de octobre - novembre 2021	75.00 \$
7	8488	Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	296.92 \$
8	8489	Les Entreprises d'électricité D.A. inc.	225.87 \$
9	8490	Les Éditions Juridiques FD inc. - Relevé de dépouillement, Liste des électeurs	178.67 \$
10	8490	Les Éditions Juridiques FD inc. - Bulletins de vote (14400) 6 postes	3 476.91 \$
11	8491	Normand Bardier - Retrait des quais sur la rivières, gravier 0 3/4"	1 033.95 \$
12	8492/8493	Patrick Morin - Douille 1/4", pile alcaline, ancrage, moustiquaire, protège ampoule	160.76 \$
13	8494	Groupe 132 - Disposition d'asphalte	45.99 \$
14	8495	Régie IAEP - Consommation d'eau novembre 2021	17 498.24 \$

15	8495	Régie IAEP - Immobilisation (vanne papillon sur filtre #1)	1 329.79 \$
16	8496	R.G.M.R Bas Saint-François - 12/12 vers. Quote-part 2021	19 464.32 \$
17	8497	Régie d'Incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 1 interventions	1 342.22 \$
18	8498	Réseau Biblio CQLM - Reliure de 2 livres	25.71 \$
19	8499	Vacuum Drummond - Hydropression au poste Ally	1 419.94 \$
20	8500	Gill Geneviève - Subvention Hockey (Louis-Charles Léveillé)	300.00 \$
21	8500	Gill Geneviève - Subvention Volleyball (Marguerite Léveillé)	300.00 \$
22	8501	Lavoie Andora - Subvention Hockey (Noah Barbeau)	205.00 \$
23	8502	Lavoie Andora - Subvention Hockey (Yoan Barbeau)	205.00 \$
24	8503	ADN Communication - Alertes municipales du mois de novembre 2021	52.66 \$
25	8504	Thomson Reuters - Renouvellement Code municipal 01-11-2021 au 31-10-2022	199.50 \$
26	8505	Alarme et contrôle d'accès Alliance inc. - Central alarme annuelle panneau numérique	344.93 \$
27	8506	Plomberie Denis Descheneaux inc. - Réparation face au 21 rue Poirier	580.62 \$
28	8507	Thibault Mathieu - Subvention Hockey (Charles Thibault)	70.00 \$
29	8507	Thibault Mathieu - Subvention Hockey (Juliette Thibault)	70.00 \$
Sous-total des factures à payer			51 179.07 \$

Total des factures du mois	221 543.15 \$
-----------------------------------	----------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

07. RÉUNIONS ET SÉANCES PAR L'APPLICATION ZOOM

CONSIDÉRANT QUE certains membres du conseil désirent utiliser l'application Zoom pour assister aux réunions et séances du conseil à partir de leur domicile ou autre ;

CONSIDÉRANT QUE cette application était plutôt de mise au plus fort de la pandémie, afin de respecter les règles de distanciation qui prévalaient ;

CONSIDÉRANT QUE la loi ne prévoit pas aucune règle quant à la tenue de caucus et atelier de travail car ces réunions ne sont toutefois pas des séances du conseil aux termes de la loi ;

CONSIDÉRANT QU'il appartient au maire de déterminer les règles applicables lors d'un caucus puisque la loi n'en prévoit aucune ;

CONSIDÉRANT QUE les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal doivent être tenues en présentielle, à moins que la superficie de la salle où on lie les séances ne puisse permettre de respecter les mesures de distanciation physique applicable ;

CONSIDÉRANT QUE si la salle permet de respecter ces mesures, les séances doivent être tenues en présentiel ;

CONSIDÉRANT QUE certains élus ont demandé de pouvoir écouter ces assemblées à distance en présentant leur absente motivée ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-440

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de permettre à un élu avec absence motivée, sur recommandation du maire, de pouvoir écouter le déroulement de l'assemblée à distance pour son intérêt personnel.

08. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT – De novembre 2021 à juin 2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant les vacances de cette charge, remplira les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-441

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer la conseillère madame Nathalie Traversy en tant que mairesse suppléante pour les mois de novembre 2021 à juin 2022 soit pour une période de huit (8) mois.

09. ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux et de procéder aux modifications qui s'imposent à la suite des récentes élections municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-442

Il est proposé le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que s'établisse dorénavant comme suit la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux, le tout en remplacement de toutes autres nominations antérieures, à savoir ;

- | | | |
|---|---|---|
| 1. Voirie et travaux publics | : | L'ensemble du conseil |
| 2. Assainissement des eaux | : | L'ensemble du conseil |
| 3. Police | : | L'ensemble du conseil |
| 4. Loisirs | : | Marie-Pier Guévin-Michaud
Josée Bussièrès |
| 5. Jeux d'eau et skate parc | : | L'ensemble du conseil |
| 6. Bibliothèque | : | Nathalie Traversy
Josée Bussièrès |
| 7. Aménagement et urbanisme | : | L'ensemble du conseil |
| 8. Finances | : | L'ensemble du conseil |
| 9. Protection civile et assistance | : | André Descôteaux, maire
Steeve Desmarais
Jonathan Gamelin (substitut) |
| 10. Centre communautaire | : | L'ensemble du conseil |
| 11. Le personnel | : | L'ensemble du conseil |
| 13. Comité ressources humaines | : | André Descôteaux, maire
Steeve Desmarais
Marie-Pier Guévin-Michaud |

Chacun des membres du conseil acceptant leurs nominations respectives séance tenante, entendu que monsieur le maire est toujours d'office membre de chacun des comités.

De plus, toujours sous la même proposition, il est unanimement résolu par le conseil de nommer comme délégué au sein des organismes auxquels la municipalité adhère les personnes suivantes, le tout en remplacement de toutes nominations antérieures ;

14. **O.M.H.P.** : Nathalie Traversy
Josée Bussièrès (substitut)
15. **C.R.S.B.P.** : Nathalie Traversy (répondant)
Chantal Bellamy (coordonnatrice)
Josée Bussièrès (substitut)
16. **Bougie bus** : Marie-Pier Guévin-Michaud
17. **Régie I.A.E.P. du Bas-St-François** : André Descôteaux
Nathalie Traversy
Steeve Desmarais (substitut)
18. **Régie I.G.D. du Bas-St-François** : Jean Précourt
Nathalie Traversy (substitut)
19. **Régie d'incendie Pierreville
St-François-du-Lac** : André Descôteaux
Marie-Pier Guévin-Michaud
20. **Bouées** : L'ensemble du conseil
21. **Vélo sur la rivière** : Nathalie Traversy
Jonathan Gamelin
22. **Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**
Membres d'office
André Descôteaux, maire
Steeve Desmarais
Nathalie Traversy
Lyne Boisvert, directrice générale, CPA-CGA

Citoyens (nes) de la municipalité
Nicole Beaulac
Serge Gauthier
Maurice Vidal

Chacun des membres du conseil accepte leurs délégations respectives séance tenante et ces nominations sont effectives depuis le 22 novembre 2021.

10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 15 novembre 2021 et qu'un projet de règlement doit être déposé aux membres du conseil et approuvé par résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-443

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, tel que présenté par la directrice générale.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DU BUDGET 2021 ET DU PTI 2021 DE LA COMMISSION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Pierreville a reçu les rapports d'audit du budget et du PTI 2021 de la Commission municipale ;

ATTENDU QUE ces rapports doivent être déposés au conseil de la Municipalité afin d'en informer les élus ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-444

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, approuver le dépôt des rapports d'audit du budget et du PTI 2021, présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

12. ADOPTION DES DATES DE SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent, avant le 31 décembre de chaque année, établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances (Art. 148 C.M. et 319 L.C.V.)

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-445

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de fixer les dates et l'heure des séances régulières pour le conseil municipal de la Municipalité de Pierreville selon le calendrier suivant :

<i>Lundi 17 janvier 2022 à 19 h 30</i>	<i>Lundi 11 juillet 2022 à 19 h 30</i>
<i>Lundi 14 février 2022 à 19 h 30</i>	<i>Lundi 22 août 2022 à 19 h 30</i>
<i>Lundi 14 mars 2022 à 19 h 30</i>	<i>Lundi 12 septembre 2022 à 19 h 30</i>
<i>Lundi 11 avril 2022 à 19 h 30</i>	<i>Mardi 11 octobre 2022 à 19 h 30</i>
<i>Lundi 09 mai 2022 à 19 h 30</i>	<i>Lundi 14 novembre 2022 à 19 h 30</i>
<i>Lundi 13 juin 2022 à 19 h 30</i>	<i>Lundi 12 décembre 2022 à 19 h 30</i>

13. AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS – En date du 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une affectation des surplus accumulés affectés au 31 décembre 2020, afin de réserver des sommes taxées en trop durant la même année, dans les secteurs Notre-Dame, Saint-Thomas et Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-446

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une affectation de surplus accumulé au 31 décembre 2020 pour un total de 46 726 \$ représentant un total de 25 893 \$ pour le secteur Pierreville et une somme de 20 833 \$ pour le secteur Notre-Dame dans les postes suivants :

<i>Surplus affecté – Eaux usées et égouts – Secteur Notre-Dame</i>	<i>20 833 \$</i>
<i>Surplus affecté – Égouts – Secteur Pierreville</i>	<i>11 701 \$</i>
<i>Surplus affecté – Assainissement – Secteur Pierreville</i>	<i>13 983 \$</i>
<i>Surplus affecté – Rue Maurault – Secteur Pierreville</i>	<i>209 \$</i>

14. NOMINATION GESTIONNAIRE DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un gestionnaire pour le compte de carte de crédit Desjardins ;

2021-12-447

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

- QUE la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter ne vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins («les Cartes»), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec («la Fédération»);
- QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;
- QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;
- QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;
- QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Nom de la déléguée (personne autorisée à gérer le compte) :

Madame Lyne Boisvert, directrice générale

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation .

15. OFFRE DE SERVICE DE LA MRC NICOLET-YAMASKA – Soutien informatique

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville a manifesté son intérêt à la MRC Nicolet-Yamaska pour bénéficier d'un service de soutien informatique ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la MRC Nicolet-Yamaska, laquelle prévoit une banque de 5 heures par semaine pour répondre aux besoins des municipalités ayant manifesté leur intérêt ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part annuelle de la Municipalité de Pierreville serait de 1 400 \$ pour bénéficier du service ;

CONSIDÉRANT QUE le montant facturé de 1 400 \$ a été établi en fonction du nombre de personnes qui travaillent à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-448

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, QUE le conseil municipal de la Municipalité de Pierreville confirme à la MRC de Nicolet-Yamaska son adhésion à ce service.

16. DRAPEAUX DE LA MUNICIPALITÉ – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE les drapeaux à l'effigie de la Municipalité de Pierreville sont abîmés et que nous devons les changer ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) drapeaux sont utilisés annuellement et ce dus au fort vent qui les brisent et les déchirent ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-449

Il est proposé la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de douze (12) drapeaux à l'entreprise LETTRAGE GRIFFON de Nicolet pour la somme de ± 1 176 \$ (taxes en sus), soit 98 \$ (taxes en sus) par drapeau.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Boutons – armoiries – carte d'affaires » 02 190 00 672

17. SERVICE D'AUDIT POUR L'ANNÉE 2020 – Autorisation de paiement à la firme Groupe RDL Inc.

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Municipalité doit procéder à l'audit de ses livres comptables ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, la Municipalité a retenu les services de la firme comptable Groupe RDL Drummondville Inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 4 novembre 2021 la facturation des services de la firme, se détaillant ainsi :

*Audit des livres comptables : ± 13 690 \$ (taxes en sus)
Préparation des déclarations d'impôts : ± 190 \$ (taxes en sus)
Vérification des dépenses relatives au PAERRL : ± 455 \$ (taxes en sus)
Compléter le rapport financier consolidé : ± 1 525 \$ (taxes en sus)
Travaux pour l'application de la méthode simplifiée : ± 1 425 \$ (taxes en sus)*

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des frais de l'audit est dû à la pandémie Covid 19 ;

2021-12-450

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de ± 17 285 \$ (taxes en sus) de la firme comptable Groupe RDL Drummondville Inc. pour l'audit des livres comptables pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 pour la Municipalité de Pierreville.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Comptabilité et vérification » 02 130 00 413*

18. ASSURANCE MUNICIPALE – Renouvellement de la police d'assurance

CONSIDÉRANT la réception des documents relatifs au renouvellement de nos assurances pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 de la part du Groupe Ultima Inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-451

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler la police d'assurance de la Municipalité de Pierreville pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 pour la somme de ± 31 692,70 \$ ainsi qu'un montant de 272,50 \$ pour les assurances accidents bénévoles ;

QUE le paiement sera effectué en janvier 2022 afin d'éviter d'avoir à comptabiliser des frais d'avance au 31 décembre 2021.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Assurance – Gestion financière » 02 130 00 421, « Assurance – ADM » 02 190 00 421, « Assurance – Sécurité civile » 02 230 00 421, « Assurance – Voirie » 02 320 00 421, « Assurance – Garage municipal » 02 321 00 421, « Assurance – Camions municipaux » 02 322 00 421, « Assurance – Tracteurs » 02 324 00 421, « Assurance – Enlèvement de la neige » 02 330 00 421, « Assurance – Éclairage des rues » 02 340 00 421, « Assurance – Réseau d'aqueduc » 02 413 00 421, « Assurance – TEU Usine ND » 02 414 00 421, « Assurance – TEU Usine Pville » 02 414 10 421, « ASSURANCE – Réseau égout ND » 02 415 00 421, « Assurance – Réseau Égout Pville » 02 415 10 421, « Assurance – Aménagement – Urbanisme et zonage » 02 610 00 421, « Assurance – Centre communautaire » 02 701 20 421, « Assurance – Chalet des Loisirs ND » 02 701 22 421, « Assurance – Patinoires » 02 701 30 421, « Assurance – Quais, plage » 02 701 40 421, « Assurance – Parcs et terrains de jeux » 02 701 50 421, « Assurance – Comité des Loisirs » 02 701 92 421, « Assurance – Bibliothèque » 02 702 30 421.

19. RENOUELEMENT – Contrat de soutien 2022 d'Infotech

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer le contrat de soutien pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune augmentation de tarif pour l'année 2022 et ce en signant une entente de quatre (4) ans ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-452

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme de ± 6 015 \$ (taxes en sus), soit la même somme qu'en 2021, à l'entreprise INFOTECH pour le contrat de soutien 2022.

QUE le paiement sera effectué en janvier 2022 afin d'éviter d'avoir à comptabiliser des frais d'avance au 31 décembre 2021.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Contrat logiciel informatique » 02 130 00 414*

20. INFOTECH – Autorisation d’achat d’une banque d’heures

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la Municipalité utilisent le logiciel SYGEM de la compagnie INFOTECH ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie INFOTECH offre le service d’achat d’heures d’appoint utilisables en tout temps, facilitant ainsi la facturation du temps passé avec un conseiller informatique de cette entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la municipalité ont épuisé la banque d’heure auprès de la compagnie informatique ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-453

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’achat d’une banque d’heure de 26 heures d’appoint à l’entreprise INFOTECH au coût de ± 1 960 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Formation Infotech » 02 130 01 454

21. AUTORISATION DE PAIEMENT PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ – Opinion légale Coop de santé (élection)

CONSIDÉRANT QUE la présidente d’élection à reçu une demande d’inscription de M. Sylvain Houle pour les élections générales du 7 novembre dernier pour la Coop de santé et de solidarité Shooner Jauvin qui désirait se prévaloir de leur droit de vote :

CONSIDÉRANT QUE la présidente d’élection savait qu’une personne morale ne pouvait pas utiliser son droit de vote lors d’une élection générale mais que ce droit de vote est valide lors d’un référendum ;

CONSIDÉRANT QU’UNE opinion légale écrite était nécessaire étant donné la situation électorale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 9 décembre 2021 la facturation de la firme Therrien Couture Jolicoeur pour cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-454

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement au montant de ± 324,00 \$ (taxes en sus) à la firme d’avocat Therrien Couture Jolicoeur SENC pour l’avis juridique concernant la demande effectué par M. Sylvain Houle pour le droit d’exercer le droit de vote de la Coop de santé Shooner Jauvin pour les élections municipales du 7 novembre 2021.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 140 00 412

22. AUTORISATION DE PAIEMENT PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ – Divers dossiers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a eu recours aux services des procureurs de la municipalité afin de clarifier certains points pour l'installation de quais, de la démolition d'un trottoir, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 9 décembre 2021 la facturation de la firme Therrien Couture Jolicoeur pour ces divers dossiers ;

2021-12-455

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement au montant de ± 351,00 \$ (taxes en sus) à la firme d'avocat Therrien Couture Jolicoeur SENC pour l'avis juridique concernant ces divers dossiers.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 130 00 412

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

23. SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND – Renouvellement du service de contrôle animalier

CONSIDÉRANT QUE le contrat du service de contrôle animalier de la SPAD vient à échéance le 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la SPAD offre un service complet pour la gestion des animaux sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce renouvellement serait pour une période de quatre (4) ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;

2021-12-456

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'entente de service de contrôle animalier avec la Société protectrice des animaux de Drummond pour une période de quatre (4) ans ;

QUE le coût de ce service sera de :

2,93 \$ par habitant, pour les années 2022

3,22 \$ par habitant, pour l'année 2023

3,51 \$ par habitant, pour l'année 2024

3,80 \$ par habitant, pour l'année 2025

Ces coûts seront facturés selon la population de la Municipalité établie par le MAMH annuellement ;

D'AUTORISER, la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente de service avec la SPAD.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SPAD » 02 290 00 451

VOIRIE MUNICIPALE

24. AUTORISATION DE PAIEMENT – Lignes Maska pour le rang Haut-de-la-Rivière

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lignes Maska a été mandatée afin de procéder au lignage du rang Haut-de-la-Rivière et ce suite aux travaux de changement de ponceaux et de travaux d'asphaltage selon le règlement 218-2021 de la municipalité par la résolution n° 2021-11-429 pour une somme de ± 4 320 \$ (taxes en sus) pour une distance de 8 km ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux furent fait sur une distance de 5,44 km seulement ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-457

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais

Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture à l'entreprise Ligne Maska pour le marquage du rang Haut-de-la-Rivière de la municipalité pour une somme de ± 2 937,60 \$ (taxes en sus), soit 540 \$ pour chaque km.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection du rg Haut de la Rivière » 03 310 00 026

25. AUTORISATION DE PAIEMENT OZONE SÉRIGRAPHIE INC. – Vêtements pour les employés voirie

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-08-306 autorisait l'achat de vêtements pour les employés de voirie ;

CONSIDÉRANT QU'une première facture d'achat d'Ozone Sérigraphie inc. est au montant de 401,96 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième facture pour l'achat d'un manteau d'hiver pour l'inspecteur municipal est au montant de 115 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QU'une troisième facture pour l'achat de 3 casquettes pour les employés voirie est au montant de 43,50 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE ces achat ont été faits selon les recommandations du Comité des Ressources Humaines ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-458

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin

Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de 560,46 \$ (taxes en sus) à Ozone Sérigraphie inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Vêtements, chaussures, fournitures » 02 320 00 650

**26. PROGRAMME CARRIÈRE ET SABLIERE – Travaux 2021 -
Route Saint-Louis**

CONSIDÉRANT que nous avons effectué des travaux d'asphaltage dans la route Saint-Louis en 2021, pour un montant de 93 235,44 \$ (taxes en sus) ;

2021-12-459

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'affecter la somme reçue du programme Carrière et Sablière à cette partie de la route Saint-Louis

**27. AJOUT AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT LES
ENTREPRISES BERGERON 2009 INC. – rue Plamondon**

CONSIDÉRANT QUE la Résolution no. 2019-08-255 octroyait le contrat de déneigement à Les Entreprises Bergeron 2009 inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement de la rue Plamondon n'était pas inclus dans ce contrat ;

2021-12-460

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Steeve Desmarais

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Les Entreprises Bergeron 2009 inc. à faire le déneigement de la rue Plamondon au coût de 800 \$ (taxes en sus) pour la saison 2021-2022.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat Déneig.- Pville rues » 02 330 01 443

HYGIÈNE DU MILIEU

**28. SOUTIEN TECHNIQUE DIVERS PROJETS – Autorisation
de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de
génie de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû faire appel à monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, pour le soutien technique dans le dossier de la qualité de l'eau aux étangs des eaux usées dans le secteur de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, le 31 octobre, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM au 31 octobre 2021, se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 0,75 heures de travail ;

Madame Amélie Paiement au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 2 heures de travail ;

2021-12-461

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités

pour les honoraires de monsieur Marc-André Harnois et de madame Amélie Paiement détaillés précédemment, pour une somme de ± 274,78 \$ (taxes en sus) ;

QUE la facture sera payée par le secteur de Pierreville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires FQM-Génie civil » 02 414 10 951

29. AFFECTATION RÉSERVE STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – somme réservée de 5 000 \$

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 000 \$ a été réservée au budget 2021 pour la Stratégie d'économie d'eau potable ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement incite fortement les municipalités à réserver des sommes pour les besoins à long terme en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'approprier ce montant afin de l'affecter dans une réserve ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-462

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approprier la somme de 5 000 \$ prévu au budget municipal 2021 afin de l'affecter à la réserve pour les besoins en eau potable à long terme de la municipalité.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

30. OFFICE D'HABITATION NICOLET-YAMASKA – 3^e Budget révisé 2021

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska a déposé, une troisième révision budgétaire de l'organisme en date du 30 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette révision présente une hausse de 1 780,00 \$ au montant offert par la municipalité à l'organisme ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-12-463

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la troisième révision budgétaire 2021 de l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska tel que proposée et d'ajouter une somme de 1 780,00 \$ afin de payer les modifications apportées au budget.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970

31. OFFICE D'HABITATION NICOLET-YAMASKA – 4^e Budget révisé 2021

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska a déposé, une quatrième révision budgétaire de l'organisme en date du 2 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette révision présente une hausse de 160,00 \$ au montant offert par la municipalité à l'organisme ;

2021-12-464

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la quatrième révision budgétaire 2021 de l'Office d'habitation Nicolet-Yamaska tel que proposée et d'ajouter une somme de 160,00 \$ afin de payer les modifications apportées au budget.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970*

32. SERVICE DE LA CROIX-ROUGE – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2020-09-311* renouvelait l'entente de service de la Croix-Rouge pour trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au paiement des services de la Croix-Rouge pour l'année 2022 ;

2021-12-465

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de contribuer pour un montant de 364,31 \$ pour l'année 2022, représentant 0,17 \$ par personne (2 143) pour la contribution de la Municipalité à la Croix-Rouge ;

QUE cette somme sera payée durant l'année 2022 afin d'éviter la comptabilisation de frais d'avance au 31 décembre 2021.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« B.N.D. Sécurité civile » 02 230 00 690*

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

33. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 225-2021, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 160-2017, VISANT À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE ET LES LIMITES DES ZONES P-09 ET H-19 concernant la demande effectuée par la Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville pour le dézonage d'un terrain en zone institutionnelle

2021-12-466

Il est proposé par le conseiller Steeve Desmarais
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement 225-2021 modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier le plan de zonage et les limites des zones P-09 et H-19 concernant la demande effectuée par la Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville pour le dézonage d'un terrain en zone institutionnelle et de fixer au 11 janvier 2022 à 19h00 l'assemblée publique de consultation.

34. AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICE DE GÉNIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Démolition Hôtel Traversy

CONSIDÉRANT QUE le service de génie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de démolition de l’Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 31 octobre 2021, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

Monsieur Jean-François Rivard au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 2 hres de travail ;

Madame Émilie Blyth au tarif horaire de 70,16 \$ pour un total de 12 hres de travail ;

Monsieur Jean-Pierre Dufour au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 4,75 hrs de travail.

2021-12-467

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des factures du service de génie de la FQM d’une somme de ± 1 516,38 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419

35. VERSEMENT DE LA SUBVENTION RÉSOLUTION 2021-06-222 À MÉTRO ROUILLARD ET FRÈRES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2021-06-222, une aide financière accordée au montant 84 000 \$ totale et finale, à savoir un montant de 14 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2021 à 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est spécifiquement pour la démolition d’un immeuble à logements sis au 24-30 rue Georges et dont le terrain sera converti en stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE la démolition est faite et qu’il y a donc lieu de verser la première tranche de 14 000 \$;

2021-12-468

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le versement d’un montant de 14 000 \$ à Métro Rouillard et Frères, tel qu’entériner par la résolution 2021-06-222.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Contribution financière au Métro » 02 621 00 990

LOISIRS ET CULTURE

Aucun élément à ce point

36. AFFAIRES DIVERSES

37. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. Régie d'eau potable du Bas-Saint-François – Procès-verbal des séances du 17 août et du 14 septembre 2021
2. Cogesaf – dans le cadre d'un partenariat avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Cogesaf peut offrir des activités de sensibilisation et de formation en lien avec les espèces exotiques envahissantes et au lavage d'embarcation.

38. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Steeve Desmarais et Jonathan Gamelin ainsi que monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

PÉRIODE DE QUESTION

39. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-12-469

Il est proposé par la conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h30.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/greffière/trésorière